



CONSEIL MUNICIPAL

La Séance du 13 décembre

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, au le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire.

Présents : Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Gilles CAZAUX-ESTREM, Jérôme MARTIN, Patrice POIRIER, Philippe GIBOUT, Samantha FARO,

Excusés : Karine VIZOSO, Céline DIAS, Gregory ARTIGAU,

Absents : Virginie FILLATRE

Procuration :

Secrétaire de séance : Samantha FARO

Monsieur le Maire indique le lancement de la séance à 19 :00

Monsieur le Maire effectue un rapide compte rendu des événements survenu entre les deux séances du conseil, dont :

- Suppression de la borne orange
- Démission d'un des conseillers

I. Vote du PV de la séance du 30 septembre 2021

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité sans aucune observation.

II. Finances Publiques : Décision Modificative – Section Investissement – Opération n°43 : Salle Communale

Lors de la séance du 12 juillet 2021, une première décision Modificative en section d'investissement avait été opérée sur l'opération n°43 relatives aux travaux de la salle communale. Après vérification des divers documents, il a été observé un manque de crédits de 93.62€.

Dépassement de crédit

Article	Opération	Désignation	Solde	Dépenses à recouvrer	Écart	Montant à créditer sur ligne comptable
2313	6531	43 -Construction (Salle Communale)	1 378,78 €	1 472,40 €	- 93,62 €	93,62 €
					total	93,62 €

Il sera donc proposé aux membres du conseil les transferts de crédits suivants :



CONSEIL MUNICIPAL

La Séance du 13 décembre

Proposition de transfert de crédit section Fonctionnement			
Dépenses			
Article (chap.)	Opération	Désignation	Montants
2313 (23)	41 - Logement communal	Dépenses Imprévues	- 93,62 €
615221 (011)	43 - Salle communale	Bâtiments publics	93,62 €

Cette décision est votée à l'unanimité par le conseil

III. Indemnisation d'un des conseillers municipal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, de son souhait de verser une indemnisation à auteur de 100.00€ au profit de Madame Samantha Faro, conseillère municipale, pour son investissement sur divers projets

IV. Proposition de coupes pour l'exercice 2022 par l'Office National des Forêt (ONF)

La commune de CARDESSE a reçu de la part de l'ONF un courrier en date du 15 octobre (joint à la présente) dernier dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités, ce dernier a obligation de porter à la connaissance des communes les propositions d'inscription des coupes.

Ce courrier est destiné à porter à la connaissance des collectivités la proposition (d'inscription, de retrait, report, etc. ...) Des coupes pour l'année prochaine en vue de la prise d'une décision du Conseil.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal,

Décide voter la délibération à l'unanimité en faveur de la proposition de coupe de la part de l'ONF

V. Questions diverses

Lors de ladite séance, seront abordés en points divers les éléments suivants :

- Le repas des aînées, pour donner suite à la réunion des membres du CCAS



CONSEIL MUNICIPAL

La Séance du 13 décembre

qui se sera déroulée juste avant le conseil

- Le calendrier prévisionnel 2022 (budget, élections et autres...)
- Nettoyage des berges de Luzoué
- Historique de CARDESSE et fêtes (logo ...)
- Devis Lafitte

L'ordre du jour étant écoulé la séance est levée à 20h46